

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 16 avril 2014

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Caroline WANNINGER

Conseillers présents et représentés : **8**

SEANCE du 25 avril 2014

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Caroline WANNINGER.

Absents excusés : Christian HUBER, Thomas MOLINA, Thomas ROECKEL, Richard RUSCH, Ludovic STIEBER.

Procuration : Christian HUBER pour Philippe KLEIN, Thomas MOLIAN pour Patrick GRESSER.

Délibération n° 2014/40

Objet : Modification de la limite territoriale dans le cadre de l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier dans la commune de WINTZENHEIM-KOCHERSBERG avec extension sur la commune de HOHENGOEFT

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment son Livre 1^{er} ;

Vu la lettre en date du 16 avril 2014 du Conseil Général proposant à l'approbation du conseil municipal le projet suivant :

Modification de la limite territoriale :

La commission communale d'aménagement foncier de Wintzenheim-Kochersberg propose le projet de modification de la limite territoriale de la commune de Wintzenheim-Kochersberg avec la commune de Hohengoef, tel qu'il figure sur le plan d'ensemble joint.

La modification de la limite territoriale, en application de l'article R. 123-18, de la commune de Wintzenheim-Kochersberg avec la commune de Hohengoef est représentée par un trait rouge sur le plan annexé, à savoir :

- la commune de Wintzenheim-Kochersberg cède à la commune de Hohengoef une surface de 1 ha 52 a 32 ca coloriée en vert sur le plan joint et reçoit de la commune de Hohengoef une surface de 1 ha 52 a 32 ca coloriée en rose sur le plan joint ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des représentés :

APPROUVE la modification apportée à la limite territoriale avec la commune de Hohengoeft telle qu'elle figure sur le plan d'ensemble annexé à la présente délibération ;

DEMANDE au préfet du Bas-Rhin, qu'en application de l'article L. 123-5 du code rural et de la pêche maritime, cette limite soit modifiée conformément au plan d'ensemble annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 25 avril 2014.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 28 avril 2014.

Le Maire
Alain NORTH